



Durée

1 jour

Publics

- Directeurs, responsables comptables, chefs comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

- Bonnes connaissances comptables et d'informations financières
- Expérience de présentation ou de lecture des comptes annuels

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes. Devis sur demande.



Objectifs et compétences visées

- Maîtriser le règlement ANC 2018-06 et ses particularités
- Contrôler les actions mises en oeuvre dans sa propre structure : procédures comptables, plan de comptes



Contenu de la formation

1. Présentation du règlement ANC 2018-06

- Champ d'application
- Comptabilisation des changements de méthode
- Structure et contenu du règlement

2. Ressources publiques

- Subvention d'exploitation et d'investissement
- Concours publics

3. Ressources privées

- Legs et donations
- Contributions financières reçues
- Dons, mécénat, parrainage

4. Fonds dédiés

- Définition et ressources éligibles
- Fonds dédiés finançant des investissements

5. Contributions volontaires en nature

- Prêt à usage
- Bénévolat, dons en nature
- Abandon de frais des bénévoles

6. Fonds propres

- Fonds propres avec ou sans droit de reprise

7. Présentation des comptes annuels

- Nouveauté actif-passif-compte de résultat-annexe

8. Synthèse et adaptation des organisations

- Plan de comptes
- Appliquer les changements